



Fiche technique

CARTOUCHE ANTI-ODEUR

Date d'impression : Juin 2014

Version n°1

Date de révision : 04/06/2014

- Nom du produit : CARTOUCHE ANTI-ODEUR
- Responsable de la mise sur le marché : SOLIBIO SARL
98 avenue Saint Eloi
87110 SOLIGNAC
Tél : 05-55-00-63-43
contact@solibio.eu
www.solibio.eu/
- Principe : Né en 2001, ce filtre anti-odeur a le même âge que l'entreprise.
Il est devenu l'indispensable dans toute nouvelle installation car il permet un démarrage sans odeur.
Il fait partie des technologies alternatives citées dans le DTU 64-1 (dernière révision, chapitre 7.3.4), permettant d'éviter le montage des colonnes de ventilation.
La cartouche anti-odeur diamètre 100 est destinée à piéger les odeurs générées par les systèmes d'assainissement. Outre son intérêt évident en terme de confort sur les installations existantes, elle permet d'éviter le démontage des colonnes de ventilation jusqu'en sommet de toiture (par exemple en cas de réhabilitation d'installations antérieures au 6 mai 1996 ou à la demande du bureau d'études suite à des impossibilités de démontage dues à la distance, au nombre de coudes trop important, à l'exposition plein nord ou au classement du site...).
- Performances : Grâce à ses composants qui la composent, la cartouche laisse passer l'air, mais piège les odeurs, 10 fois plus que le meilleur des charbons actifs. Elle piège l'hydrogène sulfuré de manière irréversible.
De plus, elle ralentit la dégradation de l'habitation.
- Certification : Conforme à la norme AFNOR DTU 64-1
- Utilisation autorisée de la préparation : Système unique de traitement des odeurs de fosses septiques, de fosses toutes eaux, de mini-stations et de postes de relevage sur les colonnes de ventilation.
Fabriquée dans une logique d'éco-conception, cette cartouche anti-odeur piégera les remontées d'égout dans la colonne, et permettra de profiter pleinement de la maison et de la terrasse.

CARTOUCHE ANTI-ODEUR

Date d'impression : Juin 2014

Version n°1

Date de révision : 04/06/2014

- Mode d'emploi :

Pour un assainissement individuel, conformément au DTU 64-1 (dernière révision, chapitre 7.3.4), il est possible d'éviter le montage de la colonne de ventilation pour installer une cartouche anti-odeur.



Montage : Retirer les deux opercules et la cartouche s'intercale sur la colonne de ventilation au moyen d'un manchon ou d'un T diamètre 100. Si la colonne de ventilation ne peut être montée, la cartouche anti-odeur se place au ras du sol juste sous le chapeau d'évent.

Durée de vie : le renouvellement se fait généralement tous les 3 ou 4 ans, suivant les habitudes des utilisateurs (utilisation de détergents ou d'antibiotiques, utilisation saisonnière...)

Élimination : en fin de vie, c'est un déchet au même titre qu'un morceau de carton qui peut être incinéré sans dégager de vapeurs toxiques ni former de déchets ultimes.
